



Aux secrétaires de sections
Aux trésorier/ière.s ou responsables de sections
Aux membres de la CA

Paris, le 7 avril 2017

Objet : **CONGRES D'ORIENTATION DU SNESUP-FSU
LES 13-14-15 JUIN 2017
ORGANISATION ET MATERIEL DE VOTE**

UNIVERSITE PANTHEON-SORBONNE • 17 rue de la Sorbonne - 75005 Paris

 **L10** Cluny-La Sorbonne ou  **L4** Odéon -  **RER**  **RER B** Saint Michel ou Luxembourg -  **BUS** Lignes  **21** -  **27** -  **38** -  **82** -  **85**

De gare du Nord ou gare de l'Est : Ligne 4 direction Mairie de Montrouge jusqu'à Odéon

De gare de Lyon : RER A direction Cergy-Le-Haut jusqu'à Châtelet-Les Halles puis RER B direction St-Remy-les-Chevreuse jusqu'à Saint-Michel Notre-Dame ou ligne 4 direction Mairie de Montrouge jusqu'à Odéon

De gare Montparnasse : Ligne 4 direction Porte de Clignancourt jusqu'à Odéon

De gare Saint-Lazare : Ligne 12 direction Mairie d'Issy jusqu'à Sèvres-Babylone puis ligne 10 direction Gare d'Austerlitz jusqu'à Cluny – La Sorbonne

De gare d'Austerlitz : Ligne 10 direction Boulogne – Pont de St-Cloud jusqu'à Cluny – La Sorbonne

Redonner du sens de nos métiers, améliorer nos conditions de travail, reconquérir la collégialité universitaire : un congrès pour contribuer aux transformations sociales !

Notre congrès se déroulera cette année juste après l'élection d'un nouveau président de la République et entre les deux tours des élections législatives. Suivant les résultats et conformément aux statuts du syndicat, le congrès pourra amender l'ordre du jour pour réagir rapidement et décider des actions et luttes à mener. En effet, en 2007 c'est en août que la loi LRU a été votée par le nouveau parlement et il n'est pas impossible qu'un nouveau gouvernement profite à nouveau de la trêve estivale pour faire voter de nouvelles lois qui modifieraient l'organisation et les missions de l'enseignement supérieur et de la recherche tant les programmes des différent.e.s candidat.e.s proposent des orientations divergentes.

Nous militons pour une rupture profonde et des mesures immédiates afin de reconstruire un espace national de l'enseignement supérieur et de la recherche ouvert aux coopérations librement choisies et mutuellement avantageuses, qui reconnaissent l'importance de nos statuts et de nos missions pour l'émancipation de nos concitoyen.ne.s, pour la construction d'alternative au productivisme en vue de relever les défis environnementaux, démocratiques, sanitaires, technologiques, économiques et culturels de notre société.

Le congrès permettra d'approfondir nos mandats dans le cadre de quatre commissions :

- notre organisation syndicale et sa contribution à la démocratie universitaire,
- les restructurations de la recherche,
- les statuts des personnels, les conditions de travail et la réalité du travail,
- les formations et les pédagogies pour réussir la démocratisation de l'accès aux études supérieures.

Il devra initier un débat et mandater une commission chargée de proposer des évolutions de nos statuts à l'horizon du congrès de 2019.

Le congrès est un moment privilégié pour que la réflexion collective des syndiqué.e.s et de leurs délégué.e.s nourrisse, par sa diversité et son ancrage dans nos établissements, l'analyse, les propositions et les mandats du SNESUP-FSU sur les problématiques qui nous concernent toutes et tous. Mais le congrès s'appuie également sur les contributions individuelles ou collectives préalables que vous voudrez bien nous faire parvenir et qui seront rendues disponibles sur le site du syndicat.

Pour que vive le SNESUP-FSU, chaque syndiqué.e doit s'exprimer par un vote sur le rapport d'activité et l'orientation du syndicat. C'est ce qui contribue à notre fonctionnement démocratique.

Dans les réunions de section ou par vos contributions, alimentez le débat au sein du SNESUP-FSU !

Reçois, chère camarade, cher camarade, nos salutations amicales et syndicales.

Hervé Christofol,
Secrétaire général

Marc Champesme,
Trésorier national



Congrès d'orientation 2017
Circulaire d'organisation

MODALITÉS D'ORGANISATION DU CONGRÈS

Le supplément au mensuel n° 653 de mars 2017 contient le rapport d'activité et les motions d'orientation. Celui du n° 654 d'avril 2017 comporte les réponses au rapport d'activité, la proposition d'ordre du jour, le calendrier et les modalités de vote. Le bulletin de vote est en page 23 du mensuel n°654 d'avril 2017. Les contributions des courants de pensée sont disponibles en ligne sur le site <http://snesup.fr/rubrique/congres-dorientation-2017> dans les dossiers des courants de pensée.

La circulaire que vous avez en main donne les informations pratiques et fournit le matériel permettant aux sections d'organiser le vote des syndiqué.e.s et de désigner et mandater leurs délégué.e.s au congrès.

L'ensemble des documents, ainsi que des contributions et des documents complémentaires pour préparer les discussions de congrès, sont également en ligne sur le site du SNESUP-FSU.

ATTENTION, CETTE ANNEE CHANGEMENT DE PROCEDURE POUR LA TRANSMISSION DES ORIGINAUX DE VOTE

Sommaire de la circulaire

1.	Adresses et contacts utiles	page 3
2.	Calendrier de préparation du congrès	page 3
3.	Modalités de vote des syndiqué.e.s	page 3
	3.1 Qui vote ?	page 4
	3.2 Vote en réunion de section	page 4
	3.3 Vote par correspondance au niveau local	page 4
	3.4 Dépouillement du scrutin local	page 5
	3.5 Vote par correspondance au niveau national	page 5
4.	Matériel de vote et de dépouillement	
	Bulletins de vote (rapport d'activité et orientation)	page 6
	Bordereau récapitulatif des votes par section	page 7
5.	Délégué.e.s au congrès	
	5.1 Désignation des délégué.e.s	page 8
	5.2 Prise en charge des frais	page 8
6.	Documents à remettre aux délégué.e.s	
	Mandat de délégué.e et fiche de remboursement	page 9
	Convocation pour autorisation spéciale d'absence	page 10
7.	Ordre du jour prévisionnel du congrès	page 11
8.	Plan du campus	page 12

1. Adresses et contacts utiles

- Documents relatifs à la préparation et au déroulement du congrès : Dossier « congrès 2017 » sur le site web <http://snesup.fr/rubrique/congres-orientation-2017>
- Questions générales et pratiques (hôtels...) : congres@snesup.fr
- Fichier des syndiqué.e.s : vie.syndicale@snesup.fr
- Questions financières : tresorerie@snesup.fr
- Envoi des résultats : votes-congres@snesup.fr

2. Calendrier de préparation du congrès

Quand ?	Quoi ?
D'ici à début avril	Collecte des cotisations 2016-2017 manquantes et campagne d'adhésion, afin qu'un maximum de syndiqué.e.s participent aux débats et aux votes du congrès.
Début avril	Envoi aux sections de la liste des syndiqué.e.s à jour de leur cotisation 2016-2017 à la date de l'envoi.
Entre le 18 avril et le 30 mai	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion des syndiqué.e.s des sections pour discussion, votes (rapport d'activité et orientation), choix des délégué.e.s au congrès et définition de leurs mandats. • En cas de besoin, vote par correspondance • Demande de réservation de chambres d'hôtels pour les délégué.e.s
31 mai	Date limite <ul style="list-style-type: none"> • d'envoi par courriel à votes-congres@snesup.fr des résultats des votes des sections + envoi postal des originaux au siège national • d'envoi par la poste au siège du SNESUP-FSU des votes par correspondance (cachet de la poste faisant foi) • de réservation ou d'annulation des hébergements des délégué.e.s
1 ^{er} juin	Réunion de la commission de dépouillement
7 juin	Date limite de réception des justificatifs de votes originaux auprès de la commission des mandats (siège) pour les sections métropolitaines
Du 13 juin 9h au 15 juin 13h	Congrès d'orientation du SNESUP-FSU à l'université Panthéon-Sorbonne

Pour des raisons de coût et de délai d'acheminement, les documents inclus dans cette circulaire (bulletins de vote, bordereau récapitulatif des votes, mandats provisoires des délégué.e.s...) sont à imprimer par les responsables des sections.

3. Modalités de vote des syndiqué.e.s

Les sections syndicales organisent les opérations électorales en s'entourant de toutes les garanties nécessaires à leur régularité et leur sincérité et dans les conditions permettant la plus large participation des syndiqué.e.s de la section. Cela implique :

- d'informer au plus vite les syndiqué.e.s de la section, en leur précisant les modalités de scrutin possibles et en leur rappelant où ils peuvent trouver les documents nécessaires ;
- d'organiser le scrutin (urne et/ou correspondance) et de réaliser le dépouillement des votes ;
- de transmettre le bordereau récapitulatif des résultats et la liste d'émargement selon les modalités indiquées ci-après.

Le vote par procuration, par courriel, ou par tout mode de vote électronique est proscrit.

3.1 Qui vote ?

Seul.e.s les syndiqué.e.s à jour de leur cotisation 2016-2017 peuvent voter. Le listing nominatif des adhérent.e.s, qui sera transmis par courriel aux secrétaires de section début avril, constitue la liste électorale des syndiqué.e.s qui peuvent participer aux votes.

Une fois imprimé par les responsables de la section, ce listing nominatif sert de liste d'émargement des votant.e.s, document indispensable pour le contrôle par la commission des mandats.

Le cas échéant, le listing peut être complété par la liste des adhérent.e.s dont les cotisations ont été reçues par le/la trésorier/ière de section ultérieurement à la date d'édition du listing. Ces ajouts seront examinés pour validation par la commission des mandats.

Il y a donc urgence à solliciter les nouve.aux/elles adhérent.e.s potentiel/le.s ainsi que les ancien.ne.s adhérent.e.s en retard de paiement de leur cotisation afin qu'ils/elles puissent voter !

3.2 Vote en réunion de section

Cette modalité est à favoriser, car elle permet d'organiser les débats autour du rapport d'activité, des motions d'orientation, des autres textes préparatoires sur les thèmes du congrès.

Elle nécessite de programmer, au plus vite, la ou les assemblées générales de l'ensemble des syndiqué.e.s qui permettront ces débats et les votes, en soulignant les enjeux de la participation de tous à ce moment essentiel de la vie du syndicat.

Si la section le souhaite, il est possible qu'un membre de la direction nationale, participe à cette ou ces réunions. Il est alors indispensable d'informer au plus vite le secteur vie syndicale (par courriel adressé à vie.syndicale@snesup.fr) de cette demande et des dates souhaitées.

La réunion de section, au cours de laquelle se tient le vote, doit avoir lieu au plus tard le 31 mai 2017, date limite de transmission des résultats.

Le vote est individuel (1 syndiqué.e = 1 vote), nominatif et secret. Tout vote doit être accompagné de la signature de la liste d'émargement. Les deux votes (rapport d'activité et orientation) sont regroupés sur un même bulletin (cf. page 6) dont l'impression est assurée par la section et donnent donc lieu à un scrutin unique.

3.3 Vote par correspondance au niveau local

Les votes par correspondance auprès de la section sont possibles. Les modalités d'acheminement des votes sont libres (postal, dépôt dans une boîte aux lettres, remise en main propre...) mais les votes doivent impérativement se faire sous double (voire triple) enveloppe :

- bulletin de vote dans une enveloppe n°1 vierge cachetée ;
- enveloppe n° 1 glissée dans une enveloppe n° 2 cachetée, comportant : nom, prénom, section et signature du/de la syndiqué.e ;
- en cas d'acheminement par voie postale : enveloppe n° 2 glissée dans une enveloppe n° 3 cachetée, affranchie et expédiée à l'adresse décidée par la section.

Dépouillement des votes

Il est effectué par les responsables de la section ou les syndiqué.e.s désigné.e.s à cet effet. Le bordereau récapitulatif (cf. page 7) des votes des syndiqué.e.s de la section (activité, orientation) est complété dès l'obtention des résultats. En cas de vote par correspondance local, partiel ou total, les responsables de la section ou les responsables des opérations de vote attestent de la validité des votes reçus en émargeant pour les votant.e.s en joignant les enveloppes signées à la liste d'émargement.

Les votes par correspondance doivent être dépouillés avec les autres votes, mention en étant portée par les responsables du vote sur le listing d'émargement. Les enveloppes signées, qui valident la liste d'émargement pour les votant.e.s par correspondance doivent être photographiées ou scannées pour envoi par mail avec la liste d'émargement.

Les votes par correspondance arrivés après les opérations de vote local ne sont pas dépouillés localement mais sont **envoyés au siège au plus tard le 31 mai 2017** (enveloppes non décachetées) où ils seront dépouillés comme les votes par correspondance reçus au niveau national.

Transmission des résultats

La liste d'émargement et des enveloppes signées lors des votes par correspondance locaux, ainsi que le bordereau récapitulatif des votes, seront scannés et envoyés dès son établissement par courriel au siège du syndicat, à destination de la commission des mandats (votes-congres@snesup.fr), **au plus tard le mercredi 31 mai**.

Les originaux de ces documents, accompagnés de tous les justificatifs (dont les enveloppes signées, en cas de vote par correspondance), seront envoyés par voie postale express pour une **réception au plus tard le 7 juin** (cachet de la poste du 31 mai faisant foi).

Pour la transmission des documents utiliser les adresses dédiées au congrès :

Mél : votes-congres@snesup.fr

puis envoyer les originaux par la poste avant le 31 mai 2017

(Attention la procédure change, les originaux ne sont plus à amener au congrès mais à transmettre le 31 mai par voie postale en lettre suivie !)

Le cas échéant, joindre une copie des justificatifs des ajouts au listing (cotisations ou adhésions tardives).

3.5 Vote par correspondance au niveau national

Ce mode de vote par envoi direct au siège du syndicat est admis et validé. Il concerne les syndiqué.e.s isolé.e.s ou retraité.e.s, ou ceux/celles n'ayant pas de section syndicale de rattachement, ou qui n'ont pas pu participer au vote dans leur section, ou dont la section n'aurait pas organisé de vote.

La commission des mandats du congrès sera amenée à vérifier et valider ces votes (notamment en consultant la liste d'émargement de l'éventuel vote de section, d'où l'importance de la communication de celle-ci).

Ces votes doivent être expédiés au siège du syndicat au plus tard le mercredi 31 mai, le cachet de la poste faisant foi.

Les votes éventuellement parvenus après cette date seront examinés par la commission des mandats.

Afin de garantir sa sincérité, ce vote doit s'opérer ainsi :

- bulletin de vote dans une enveloppe n° 1 vierge cachetée ;
- enveloppe n° 1 glissée dans une enveloppe n° 2 cachetée, comportant : nom, prénom, section et signature du/de la syndiqué.e ;
- enveloppe n° 2 glissée dans une enveloppe n° 3 cachetée, portant la mention « congrès d'orientation », expédiée, après affranchissement suffisant, au siège du syndicat (SNESUP-FSU, 78 rue du Faubourg Saint-Denis - 75010 Paris).



BULLETIN DE VOTE

VOTE SUR LE RAPPORT D'ACTIVITE

POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
------	--------	------------	---------------------------

Cocher une seule des cases ci-dessus



BULLETIN DE VOTE

VOTE SUR L'ORIENTATION

ACTION SYNDICALE	ECOLE EMANCIPEE POUR UN SYNDICALISME OFFENSIF	EMANCIPATION	POUR UN SYNDICALISME DE LUTTE	AGIR !	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
------------------	--	--------------	-------------------------------	--------	------------	---------------------------

Cocher une seule des cases ci-dessus



BORDEREAU RÉCAPITULATIF DES VOTES PAR SECTION

SECTION	
NOMBRE D'ADHERENT.E.S	

VOTE SUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉ

Nombre de votant.e.s :	
Nuls, Blancs :	
Exprimés :	

Pour	
Contre	
Abstention	
Ne prend pas part au vote	
Total	

VOTE SUR L'ORIENTATION

Nombre de votant.e.s :	
Nuls, Blancs :	
Exprimés :	

Action Syndicale	
École Émancipée – Pour un Syndicalisme Offensif	
Émancipation	
Pour un Syndicalisme de Lutte	
AGIR !	
Abstention	
Ne prend pas part au vote	
Total	

Responsable des opérations électorales ou secrétaire de section
Date, nom et signature

À scanner et à transmettre par courriel en même temps que la liste d'émargement et, le cas échéant, les enveloppes de vote par correspondance signées puis envoyer tous les originaux par la poste le 31 mai au plus tard et non plus comme auparavant le jour du congrès

5. Délégué.e.s au congrès

5.1 Désignation des délégué.e.s

Chaque section dispose d'un nombre de délégué.e.s au congrès défini en fonction du nombre d'adhérent.e.s établi au moment des votes (listing fourni + ajouts éventuels, cf. 3.1), selon le tableau ci-dessous.

Effectif de la section	Nombre de délégué.e.s
de 3 à 9 syndiqué.e.s	1
de 10 à 19 syndiqué.e.s	2
de 20 à 34 syndiqué.e.s	3
de 35 à 49 syndiqué.e.s	4
de 50 à 69 syndiqué.e.s	5
de 70 à 99 syndiqué.e.s	6
100 syndiqué.e.s, ou plus	+ 1 par tranche de 50

Les délégué.e.s désigné.e.s par la section se voient remettre un **mandat de délégué.e provisoire** (document page 9) ; ils/elles doivent être mandaté.e.s par leur section pour voter lors du congrès sur les propositions de modifications des statuts et du règlement intérieur du SNESUP-FSU (cf. page 11).

La section peut également confier d'autres mandats à ses délégué.e.s.

Les membres sortants de la Commission administrative participent de droit au congrès. Des syndiqué.e.s non délégué.e.s par leur section peuvent participer au congrès, sans droit de vote.

Dans le cadre de l'exercice du droit syndical, les délégué.e.s et participant.e.s au congrès bénéficient d'une **autorisation spéciale d'absence** qui couvre la durée du congrès ainsi que les « délais de route nécessaires pour s'y rendre » (document figurant en page 10 à remettre au chef d'établissement).

5.2 Prise en charge des frais

Les frais de déplacement pourront faire l'objet d'un remboursement (sur la base du billet SNCF 2^e classe ou tarif plus avantageux) pour les délégué.e.s élu.e.s par la section, ainsi que pour les membres de la CA sortante (fiche de remboursement page 9). Les syndiqué.e.s non délégué.e.s participant au congrès (sans droit de vote) pourront voir leurs frais de déplacement pris en charge par leur section (se renseigner auprès de son/sa trésorier/ière).

Les repas de midi (pris en restauration collective) sont à la charge du syndicat ainsi que la restauration du mardi soir pour les délégué.e.s qui participeraient aux réunions des courants de pensée prévues le mardi soir. Pour les congressistes arrivant le lundi 12 juin au soir, le dîner sera remboursé sur la base forfaitaire de 13 euros.

L'**hébergement** est à la charge de la trésorerie nationale. L'hébergement en chambre double étant préconisé, en cas de demande individuelle d'hébergement en chambre simple, une contribution au surcoût entraîné pourra être demandée aux délégué.e.s.

Les sections doivent communiquer au plus vite (à congres@snesup.fr) le nombre de réservations à effectuer et tou.te.s les congressistes ayant besoin d'une chambre d'hôtel doivent se faire connaître au plus vite.

Au-delà du 31 mai, aucune réservation de chambre ne sera garantie



MANDAT PROVISOIRE DE DELEGUÉ.E

Nom, prénom :

Section syndicale :

a été désigné.e au cours de la réunion du :

Le/la secrétaire ou trésorier/ière de la section
(Nom et signature)

NB : dès l'arrivée au congrès, ce mandat provisoire est à échanger contre un mandat définitif auprès du secrétariat du congrès.





FICHE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DU/DE LA DELEGUÉ.E

Nom, prénom :

Section syndicale :

Délégué.e par la section syndicale

Membre sortant de la CAN
(non mandaté(e) par sa section)

Montant des frais de déplacement :

Signature du/de la délégué.e



CONVOCACTION À REMETTRE AU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Application du droit syndical dans la Fonction publique d'État
(Autorisation spéciale d'absence)

Le congrès d'orientation national du SNESUP-FSU se tiendra les :

MARDI 13, MERCREDI 14 ET JEUDI 15 JUIN 2017

à l'université Paris-Sorbonne • 17 rue de la Sorbonne - 75005 Paris

L'autorisation spéciale d'absence porte, outre la durée des réunions statutaires elles-mêmes, sur les "délais de route" nécessaires pour s'y rendre.

Fait à Paris, le 7 avril 2017

Hervé CHRISTOFOL

Secrétaire général du SNESUP-FSU

Syndicat National de l'Enseignement Supérieur (SNESUP-FSU)
78 rue du Faubourg Saint-Denis – 75010 PARIS
Tél. : 01.44.79.96.21 – Fax : 01.44.79.97.19

PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR

MARDI 13 JUIN 2017	
09 h 30	Accueil des délégué.e.s
10 h 00	Ouverture du congrès : interventions d'accueil ; adoption de l'ordre du jour ; élection du bureau du congrès ; élection de la commission des mandats. Intervention du secrétaire général
11 h 00	Débat général
13 h 00	Déjeuner
14 h 30	Débat international
16 h 15	Pause
16 h 30	Travail en commissions (*)
19 h 30	Dîner
Soirée	Réunion des courants de pensée
MERCREDI 14 JUIN 2017	
08 h 45	Réunion des retraité.e.s
09 h 00	Coordination des animateurs/animatrices de commissions
09 h 00	Accueil des délégué.e.s
09 h 30	Travail en commissions (*)
13 h 00	Déjeuner
14 h 30	Travail en commissions (*). Synthèse des débats en commissions + commission Formation des enseignant.e.s
17 h 15	Pause
17 h 30	Séance plénière : rapport de la commission financière ; débat sur les propositions de modification des statuts et du règlement intérieur du syndicat* ; rapport de la commission des mandats. Résultats des votes sur le rapport d'activité et les motions d'orientation. Intervention du secrétaire général sortant
19 h 00	Séance plénière : Élection de la commission administrative, des commissions statutaires, du collectif Formation des enseignant.e.s
19 h 00	Réunion de la commission administrative : Élections du bureau national et du secrétariat national ; élections du/de la trésorier/ière national.e et du/de la Secrétaire général.e.
20 h 30	Apéritif amical
* documents en ligne dans le dossier de chacune des tendances	
JEUDI 15 JUIN 2017	
8 h 30	Accueil des délégué.e.s
9 h 15	Séance plénière : Rapport des commissions. Votes des textes proposés par les commissions.
13 h 00	Déjeuner
14 h 30	Discussion et vote de l'Appel du congrès Discussion et vote des résolutions du congrès
16 h 00	Clôture du congrès

(*) Commissions thématiques du congrès :

- Notre organisation syndicale et sa contribution à la démocratie universitaire.
- Les statuts des personnels, conditions de travail et réalité du travail
- Restructuration de la recherche
- Les formations et les pédagogies pour réussir la démocratisation de l'accès aux études supérieures.

Organisations syndicales invitées : FSU, SNASUB-FSU, SNCS-FSU, SNEP-FSU, SNES-FSU, SNETAP-FSU, SNUJEP-FSU, SNUIPP-FSU, UNEF

Délégations étrangères d'ores et déjà invitées au congrès : CGIL, Italie / Egitim-Sen, Turquie / FENPROF, Portugal / FGTB, Belgique / FQPPU et FNEEQ, Québec / GEW, Allemagne / UCU, Royaume Uni / ZNP, Pologne.

